

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil treize,

Le 4 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

Date de la convocation 26 février 2013

**OBJET : DECISION COMMUNALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME  
DES RYTHMES SCOLAIRES**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Thomas LAQUERRIERE, Maurice BONNET-PIRON, Françoise GOYET, Céline MAGNINO, Christophe BUTTIN (arrivée 21h15)

**EXCUSES** : Maryline BELLAVIGNA, Stéphanie GEORGES

Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale nous adresse concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

La réforme des rythmes à l'école primaire doit nous permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au-delà du respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, cette réforme vise à assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles, artistiques.

La réforme entrera en application à la rentrée scolaire 2013 mais nous pouvons demander le report de son application à la rentrée 2014. Nous avons jusqu'au 31 mars prochain pour faire connaître notre éventuelle décision de report à 2014 de l'entrée en application de la réforme dans notre commune.

L'organisation de la semaine pourra faire l'objet de déclinaisons locales afin de tenir compte des contraintes, des ambitions et atouts des différents territoires. Des dérogations seront également possibles, mais encadrées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE CONTRE**, à l'unanimité, une mise en application de la réforme en 2013,

**SOUHAITE** le report en 2014.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Affiché et Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le 4/3/13